FICHE 2

ANNEXE 3

DEMANDE FORMULÉE AU TITRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE CONJOINTE OU DE LA SITUATION DE PARENT ISOLÉ

NOM:	
PRENOMS:	
Date de Naissance :	

Autorité parentale conjointe

Les candidats ayant à charge un ou des enfants de moins au 18 ans au 01/09/2023 et exerçant l'autorité parentale conjointe (garde alternée, garde partagée, droit de visite) peuvent formuler une demande au titre de l'autorité parentale conjointe et bénéficier des bonifications accordées à ce titre, soit 150 points dans le cadre du rapprochement de conjoints et 50 points par enfant.

Cocher la case pour chaque situation qui vous concerne et fournir les pièces justificatives correspondantes.

	Ma situation	
J'ai un	n enfant à charge de moins de 18 ans au 01/09/2023	— Copie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance
	rce l'autorité parentale conjointe dans le cadre d'une partagée, alternée ou droit de visite	 Décision de justice concernant la résidence de l'enfant Décision de justice et/ou justificatifs définissant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement Le cas échéant une attestation sur l'honneur signée des deux parents fixant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement Toute pièce pouvant justifier de l'adresse de l'autre parent détenteur de l'autorité parentale conjointe